



Pour une réelle politique de prévention

« Je ne veux pas d'une police qui joue le rôle des associations ». Cette précision de la ministre de l'Intérieur, au moment d'annoncer la création d'« unités territoriales de quartier », nous interroge sur les moyens qui seront mobilisés pour qu'enfin soit mise en œuvre une réelle politique de prévention qui associe l'ensemble des acteurs sociaux et éducatifs présents sur le terrain.

En 2002, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, enterrait la police de proximité, offrant comme réponse au sentiment d'insécurité la méthode répressive. En 2008, Madame Alliot-Marie annonce sa résurrection.

En proposant le 14 janvier dernier la mise en place d'« unités territoriales de quartier » dans le département de Seine-Saint-Denis, la ministre de l'Intérieur apporte un démenti aux critiques répétées de Nicolas Sarkozy à l'encontre de la police de proximité. Car, si le nom de baptême est différent, la démarche et la finalité semblent identiques : rétablir une « présence dissuasive » et restaurer « le lien entre la police et population ».

A la veille de la présentation du Plan Banlieue, l'annonce de Madame Alliot-Marie doit-elle être interprétée comme un recul du « tout répressif » au profit de démarches préventives ?

Nous ne pouvons toutefois nous contenter du dispositif proposé. La paix sociale ne se mesure pas à la présence policière et au nombre d'interpellations. Le dispositif proposé ressemble à une énième réponse sécuritaire à la crise des banlieues et alimente une vision criminalisante et stigmatisante des habitants de ces quartiers, notamment des jeunes.

Le malaise est ailleurs. Les flambées de violence qui embrasent les banlieues françaises ne sont finalement que les symptômes d'un malaise plus profond. Un malaise social, économique, culturel.

Il n'incombe pas à la police d'assurer l'animation des quartiers et l'accompagnement des jeunes. Ces missions, les milliers d'associations de jeunesse et d'éducation populaire les remplissent chaque jour au service des populations. Jusque dans les territoires désertés par la puissance publique, quartiers déshérités ou zones rurales, des milliers de bénévoles, de volontaires et de professionnels œuvrent quotidiennement à la vitalité de la démocratie locale et du lien social.

Acteurs de la solidarité, porteurs d'innovations sociales, promoteurs du dialogue entre les cultures et les générations, espaces de médiation, **les associations de jeunesse et d'éducation populaire proposent et incarnent une alternative au « tout répressif » : celle de la prévention, de l'engagement citoyen et solidaire, de l'animation socioculturelle et socioéducative.**

Cette alternative, des milliers de bénévoles, de volontaires et de professionnels la font vivre chaque jour, et contribuent ainsi à la transformation de la société. **Nous souhaitons qu'enfin soit reconnu le rôle essentiel des associations de jeunesse et d'éducation populaire.**

A propos du CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le CNAJEP est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des Pouvoirs Publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Education Populaire.

Contacts presse : Benoît Mychak – CNAJEP - Tel.: 01 40 21 14 21. Fax : 01 40 21 07 06
E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr